



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 20 décembre 2017 à 19 h tenue en la salle du conseil
de l'hôtel de ville situé au 11370 rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Françoise Lachapelle, conseillère – district 1
Monsieur Yan Major, conseiller – district 2
Monsieur Claude Marcoux, conseiller – district 3
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTICE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
M^e Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 10.

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter :
la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à
l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

Début : 19 H 10 Fin : 19 H 13

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2017
201712-271** 1.1

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent
Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 décembre 2017 tel que ci-après reproduit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 20 décembre 2017

2 PROCÈS-VERBAUX

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2017 et des séances extraordinaires
du 13 décembre à 19 h et 19 h 30

3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS

3.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les
finances (29-2013) au 13 décembre 2017
3.2 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du Conseil

- 3.3 Dépôt de la liste du personnel embauché en vertu du pouvoir délégué à la directrice générale
- 3.4 Dépôt du registre de don, marque d'hospitalité ou autre avantage, d'une valeur supérieure à 200 \$, reçus par un membre du Conseil

4 RAPPORTS DES SERVICES

- 4.1 Demande au Service de sécurité incendie de Montréal d'inspecter l'immeuble sis au 3501, avenue Broadway
- 4.2 Désignation de monsieur Robert Coutu, maire, pour représenter la Ville de Montréal-Est auprès de l'organisme PME MTL Est-de-l'île et entériner sa nomination à titre d'administrateur votant au Conseil d'administration de cet organisme
- 4.3 Mise à jour des affectations du surplus accumulé affecté
- 4.4 Fonds de compensation pour l'immeuble sis au 20, avenue Marien, connu et désigné comme étant le lot 1 396 516 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 4.5 Considérer l'école Saint-Octave et son service de garde comme un organisme partenaire selon la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de la Ville pour ce qui concerne le remboursement des dépenses liées à la location des autobus
- 4.6 Achat des lots 6 164 081, 6164 082 et 6 164 083 du CN – projet de réaménagement de l'intersection de l'avenue Marien et du boulevard Métropolitain

5 RÈGLEMENTS

- 5.1 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement 20-2012 – Règlement sur la prévention des incendies
- 5.2 Présentation du projet de règlement 20-2012-1 – Règlement modifiant le règlement 20-2012 – Règlement sur la prévention des incendies
- 5.3 Adoption – règlement 69-2017 – Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
- 5.4 Réalisation complète des règlements 36-2014, 41-2015 et 55-2016
- 5.5 Adoption – Règlement 70-2018 – Règlement sur les taxes et les compensations pour l'année 2018

6 CONTRATS

- 6.1 Achat de polices d'assurances de dommages 2018-2019
- 6.2 Octroi des contrats d'entretien et de soutien des applications (CESA) du fournisseur PG Solutions inc.
- 6.3 Renouvellement du contrat pour la collecte et le transport des matières secondaires récupérables – Regroupement des villes liées - Projet 2-13-60
- 6.4 Ratifications et autorisations d'ententes dans le cadre des différentes demandes de travaux dans l'emprise publique sur l'ensemble du territoire montréalais
- 6.5 Octroi du contrat pour l'achat de bacs roulants et mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières organiques
- 6.6 Modification à la résolution 201711-252 – Location de camions pour le transport de neige – saison 2017-2018

7 PERSONNEL

- 7.1 Nomination de monsieur Mathieu Martinet à titre de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « B », groupe 10, à la direction des travaux publics et des services techniques, et ce, à compter du 1^{er} décembre 2017
- 7.2 Nomination de madame Nancy Laframboise à titre de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « B », groupe 10, à la direction des travaux publics et des services techniques, et ce, à compter du 1^{er} décembre 2017
- 7.3 Embauche de monsieur Jean Longpré à titre de contremaître adjoint à la direction des travaux publics et des services techniques, et ce, à compter du 4 décembre 2017
- 7.4 Lettre d'entente ME 2017-001 intervenue avec le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) relative à la nomination de madame Madeleine Gaumont à titre d'agent adjointe des services communautaires et des loisirs à compter du 29 novembre 2017
- 7.5 Lettre d'entente ME 2017-002 intervenue avec le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) relative à l'affectation temporaire de madame Nathalie Joly à titre d'agent de bureau à la direction générale à compter du 27 novembre 2017

8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 8.1 Don de documents anciens à la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. dans le cadre du Projet d'impact collectif (PIC)

8.2 Soutien financier de 5 000 \$ pour la mise sur pied d'un programme d'encadrement parental

8.3 Participation à la table de développement social

9 DIVERS

10 AFFAIRE NOUVELLE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2017 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 13 DÉCEMBRE 2017 À 19 H ET 19H 30

201712-272 2.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2017 et des séances extraordinaires du 13 décembre 2017 à 19 h et 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS 3

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES (29 2013) AU 14 DÉCEMBRE 2017

201712-273 3.1

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 29-2013 - *Règlement sur les finances* au 14 décembre 2017.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

201712-274 3.2

Le greffier dépose les déclarations d'intérêts pécuniaires du maire, monsieur Robert Coutu, des conseillères, mesdames Françoise Lachapelle et Anne St-Laurent ainsi que des conseillers, messieurs Michel Bélisle, Yan Major, Claude Marcoux et John Judd.

DÉPÔT DE LA LISTE DU PERSONNEL EMBAUCHÉ EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

201712-275 3.3

La directrice générale dépose la liste du personnel embauché conformément au pouvoir qui lui est délégué par le chapitre 2 du règlement 29-2013 - *Règlement sur les finances*.

DÉPÔT DU REGISTRE DE DON, MARQUE D'HOSPITALITÉ OU AUTRE AVANTAGE, D'UNE VALEUR SUPÉRIEURE À 200 \$, REÇUS PAR UN MEMBRE DU CONSEIL

201712-276 3.4

Le greffier dépose le Registre des dons, marque d'hospitalité ou autre avantage d'une valeur supérieure à 200 \$, reçus par un membre du Conseil.

RAPPORT DES SERVICES 4

DEMANDE AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL D'INSPECTER L'IMMEUBLE SIS AU 3501, AVENUE BROADWAY

201712-277 4.1

Considérant que le 6 octobre 2017, la Ville a reçu une note de service ainsi qu'un avis défavorable du Service de sécurité incendie de Montréal concernant les risques pour la sécurité incendie que présentent les activités industrielles au 3501, avenue Broadway, à Montréal-Est ;

Considérant que la Ville considère que le propriétaire du 3501, avenue Broadway, 2775328 Canada inc., contrevient actuellement à la réglementation applicable en matière de zonage et de nuisances ;

Considérant que, le 18 octobre 2017, la Ville a institué des procédures judiciaires contre 2775328 Canada inc. dans le dossier 500 17-100686-182 de la Cour supérieure du district de Montréal ;

Considérant que, le 23 octobre 2017, 2775328 Canada inc. a pris certains engagements devant la Cour en vue de se conformer partiellement à la réglementation municipale, dans l'attente de l'audition du dossier ;

Considérant que le respect intégral des engagements par 2775328 Canada inc. reste à vérifier ;

Considérant que la sécurité incendie constitue une compétence d'agglomération ;

Considérant qu'outre le fait que 2775328 Canada inc. contrevient à la réglementation municipale en matière d'urbanisme et de nuisance, son activité, telle qu'elle l'exerce sur la propriété du 3501, avenue Broadway semble constituer un risque pour celles exercées par Produits Suncor Énergie S.E.N.C. à son usine de soufre située au 11450, rue Cherrier à Montréal-Est;

Considérant qu'un incendie à l'usine de soufre pourrait avoir des conséquences très graves pour la population de Montréal-Est et les industries avoisinantes ;

Considérant qu'il est fort probable que les procédures judiciaires instituées par la Ville ne règlent pas l'ensemble des préoccupations liées à la sécurité incendie sur le site ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public que cette question soit examinée en détail par le Service de sécurité incendie.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De demander formellement au Service de sécurité incendie de Montréal de procéder, dans les meilleurs délais, à une inspection complète de l'immeuble, des bâtiments et des matériaux entreposés au 3501, avenue Broadway, propriété de 2775328 Canada inc. ;

De demander formellement au Service de sécurité incendie de Montréal de prendre toute mesure, toute procédure et tout recours à sa disposition afin d'assurer la conformité intégrale du site aux lois et règlements relatifs à la sécurité ou à la prévention des incendies ;

De transmettre une copie conforme de la présente résolution au Service de sécurité incendie de Montréal, au Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, à 2775328 Canada inc. et à Produits Suncor Énergie S.E.N.C.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉSIGNATION DE MONSIEUR ROBERT COUTU, MAIRE, POUR REPRÉSENTER LA VILLE DE MONTRÉAL-EST AUPRÈS DE L'ORGANISME PME MTL EST-DE-L'ÎLE ET ENTÉRINER SA NOMINATION À TITRE D'ADMINISTRATEUR VOTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CET ORGANISME

201712-278

4.2

Considérant que monsieur Robert Coutu, maire, a été désigné pour représenter la Ville de Montréal-Est auprès de l'organisme PME MTL Est-de-l'Île et nommé à titre d'administrateur votant au Conseil d'administration de cet organisme;

Considérant qu'une nouvelle résolution doit être transmise au conseil d'agglomération à la suite des élections municipales du 5 novembre 2017 pour renouveler cette désignation.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De désigner monsieur Robert Coutu, maire, pour représenter la Ville de Montréal-Est auprès de l'organisme PME MTL Est-de-l'Île et d'entériner sa nomination à titre d'administrateur votant au conseil d'administration de cet organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MISE À JOUR DES AFFECTATIONS DU SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ

201712-279

4.3

Considérant que la Ville de Montréal-Est désire optimiser l'utilisation des fonds de la Ville;

Considérant qu'une analyse a été faite et qu'il y aurait lieu de mettre à jour certaines affectations pour mieux refléter les besoins courants de la Ville;

Considérant que le résultat de cette mise à jour amène une diminution du surplus accumulé affecté et que le montant obtenu sera retourné au surplus accumulé non autrement affecté.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,

Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser la mise à jour des affectations du surplus accumulé affecté tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

Mise à jour des affectations du surplus accumulé affecté

Surplus affecté - Avant	Surplus affecté - Après mise-à-jour	
Auto-assurance des cadres	200 000 \$	
Neige	500 000 \$	
Contestation de taxes	2 500 000 \$	
Régime de retraite	723 000 \$	
Développement économique	500 000 \$	
Dettes à long terme	500 000 \$	
Projets spéciaux	2 000 000 \$	
Stocks	324 804 \$	
Agglo - Grandes Villes	200 000 \$	
	7 447 804 \$	
	Auto-assurance des cadres	200 000 \$
	Neige	500 000 \$
	Contestation de taxes	2 000 000 \$
	Régime de retraite	360 000 \$
	Projets spéciaux	2 500 000 \$
	Stocks	325 000 \$
	Bris d'aqueduc et dégeler entrées d'eau	450 000 \$
	Agglo - Grandes Villes	200 000 \$
	Agglo du frêne	110 000 \$
	Élections et référendums	50 000 \$
	Réclamations poursuites/dommages	25 000 \$
	Autres réserves divers	100 000 \$
		6 820 000 \$

Diminution 627 804 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FONDS DE COMPENSATION POUR L'IMMEUBLE SIS AU 20, AVENUE MARIEN, CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 396 516 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

201712-280

4.4

Considérant l'analyse et la recommandation de la direction du greffe et de l'urbanisme;

Considérant qu'il n'existe aucune pression actuellement pour le stationnement sur rue dans ce secteur de l'avenue Marien.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'accepter la somme de 2 500 \$ à titre de compensation pour une case de stationnement, et ce, conformément à l'article 6.1.6 du règlement 58-2016 – *Règlement de zonage*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRER L'ÉCOLE SAINT-OCTAVE ET SON SERVICE DE GARDE COMME UN ORGANISME PARTENAIRE SELON LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN DES OBNL DE LA VILLE POUR CE QUI CONCERNE LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES LIÉES À LA LOCATION DES AUTOBUS

201712-281

4.5

Considérant que l'école Saint-Octave et son service de garde ne sont pas, de par leur nature, des organismes accrédités de la Ville de Montréal-Est;

Considérant qu'il y aurait lieu de considérer, aux fins du remboursement des dépenses liées à la location des autobus, l'école Saint-Octave et son service de garde comme un organisme partenaire selon la *Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL* de la Ville, et ce, au bénéfice des enfants.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'appliquer à l'école Saint-Octave et son service de garde les règles établies par le Conseil pour le remboursement de dépenses liées à la location d'autobus par les organismes partenaires de la Ville, et ce, telles que stipulées dans la *Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ACHAT DES LOTS 6 164 081, 6 164 082 ET 6 164 083 DU CN – PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION DE L'AVENUE MARIEN ET DU BOULEVARD MÉTROPOLITAIN

201712-282

4.6

Considérant la promesse d'achat intervenue entre la Ville de Montréal-Est et la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada le 13 juillet dernier (résolution 201511-285);

Considérant le projet d'acte de vente préparé par Me Diane Lehoux.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'approuver l'acte préparé par Me Diane Lehoux pour la vente des lots 6 164 081, 6 164 082 et 6 164 083 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada à la Ville de Montréal-Est;

D'affecter ces lots au domaine public de la Ville de Montréal-Est, ceux-ci faisant dorénavant partie de l'emprise de l'avenue Marien;

D'autoriser une dépense de 39 423, 40 \$ pour le paiement du prix de vente;

D'autoriser le maire, monsieur Robert Coutu, et le greffier, Me Roch Sergerie, à signer, pour la Ville de Montréal Est, l'acte de vente préparé par Me Diane Lehoux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS 5

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 20-2012 - RÈGLEMENT SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES

201712-283 5.1

Monsieur le conseiller John Judd donne un avis de motion à l'effet que sera présenté un projet de règlement modifiant le règlement 20-2012 – *Règlement sur la prévention des incendies*.

PRÉSENTATION - PROJET DE RÈGLEMENT 20-2012-1 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 20-2012 - RÈGLEMENT SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES

201712-284 5.2

Monsieur le conseiller John Judd présente le projet de règlement 20-2012-1 - Règlement modifiant le règlement 20-2012 - *Règlement sur la prévention des incendies*.

ADOPTION - RÈGLEMENT 69-2017 - RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

201712-285 5.3

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le règlement 69-2017 - *Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉALISATION COMPLÈTE DES RÈGLEMENTS 36-2014, 41-2015 ET 55-2016

201712-286 5.4

Considérant que la Ville de Montréal-Est a entièrement réalisé l'objet des règlements suivants:

- 36-2014 - *Règlement décrétant la réfection de l'avenue Courtemanche ainsi que des rues Ontario et De Montigny et pourvoyant à leur financement par emprunt;*
- 41-2015 - *Règlement décrétant les travaux de réfection de l'avenue Dubé entre la rue Prince-Albert et le fleuve et de l'avenue de la Grande-Allée entre les rues Notre-Dame et Prince Albert, et décrétant un emprunt d'un montant suffisant à cette fin;*
- 55-2016 – *Règlement décrétant les travaux de réaménagement de l'intersection Marien-Métropolitain et construction d'un élargissement de la chaussée et pourvoyant au financement de ces travaux par un emprunt d'un montant suffisant;*

dont la liste apparaît en annexe, selon ce qui y était prévu;

Considérant que l'ensemble de ces règlements n'a pas été financé de façon permanente;

Considérant qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Considérant que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du ministère;

Considérant qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés en l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

QUE la Ville de Montréal-Est modifie les règlements identifiés en annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son surplus accumulé non autrement affecté la somme indiquée sous la colonne « surplus accumulé non autrement affecté » de l'annexe;
3. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de ses revenus reportés – Fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques – la somme indiquée sous la colonne « revenus reportés » de l'annexe;
4. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Ville de Montréal-Est informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

QUE la Ville de Montréal-Est demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 70-2018 - RÈGLEMENT SUR LES TAXES ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2018

201712-287 5.5

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le règlement 70-2018 - *Règlement sur les taxes et les compensations pour l'année 2018*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRATS 6

ACHAT DE POLICES D'ASSURANCES DE DOMMAGES 2018-2019

201712-288 6.1

Considérant les conditions et les primes de déposées par le courtier BFL Canada relativement au portefeuille d'assurances de dommages pour le terme 2018-2019;

Considérant les recommandations de la firme Fidema Groupe conseils inc., consultant de l'UMQ pour l'achat de polices d'assurances de dommages;

Considérant l'orientation retenue par les membres du Regroupement relativement à la mise en place du fonds de garantie en assurance responsabilité-civile primaire;

Considérant que la Ville participe au fonds de garantie en responsabilité civile et qu'en conséquence, elle doit payer à l'UMQ la somme de 10 065 \$ représentant sa quote-part de la franchise collective de l'assurance responsabilité civile.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'entériner la recommandation de la firme Fidema Groupe conseils inc. relativement à l'achat de polices d'assurances de dommages auprès du courtier BFL Canada;

D'autoriser le paiement des primes d'assurances de dommages suivantes :

Genre d'assurance	Nom de l'assureur	Montant de la prime, taxes en sus
Assurance de biens	Affiliated FM	15 697 \$

Assurance contre le bris des machines	Affiliated FM	1 411 \$
Assurance contre les délits	AIG	720 \$
Assurance automobile, formule des propriétaires	Northbridge	8 099 \$
Assurance responsabilité civile primaire	Lloyd's	4 332 \$
Assurance responsabilité complémentaire et excédentaire	Lloyd's	0 \$
Assurance responsabilité municipale	Lloyd's	1 514 \$
Assurance frais de justice	Lloyd's	1 \$
Assurance frais d'ingénierie	Affiliated FM	1 046 \$
TOTAL (avant taxes)		32 820 \$

D'autoriser le paiement à l'Union des municipalités du Québec de la quote-part de la Ville de Montréal-Est au fonds de garantie en responsabilité civile du regroupement des municipalités de l'île de Montréal au montant de 10 065 \$;

D'autoriser le greffier à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tous les documents utiles au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DES CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS (CESA) DU FOURNISSEUR PG SOLUTIONS INC.

201712-289

6.2

Considérant que divers services de la Ville utilisent les applications informatiques de PG Solutions inc. dans leurs activités courantes, soit AccèsCité Finances et AccèsCité Territoire;

Considérant qu'il y a lieu d'avoir un contrat d'entretien et de support pour chacune de ces applications;

Considérant qu'il n'y a qu'un seul fournisseur pour ces applications, soit PG Solutions inc.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser le paiement de 36 659,80 \$, taxes incluses, au fournisseur PG Solutions inc. pour l'entretien et le support des applications AccèsCité Finances et AccèsCité Territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION DE RENOUELEMENT – CONTRAT POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES SECONDAIRES RÉCUPÉRABLES – REGROUPEMENT DES VILLES LIÉES – DEMANDE DE SOUMISSION 2013-60

201712-290

6.3

Considérant que la ville de Montréal-Est a adhéré au regroupement des villes liées afin de procéder à un appel d'offres pour la collecte et le transport des matières secondaires récupérables et a confié ce mandat à la Ville de Dollard-des-Ormeaux (résolution CM-201307185);

Considérant que la Ville de Montréal-Est a octroyé le mandat de ce contrat à l'entreprise Environnement Routier NRJ inc. le contrat par la résolution CM-201311276;

Considérant que le contrat de service pour la collecte et le transport des matières secondaires récupérables est en vigueur jusqu'au 31 mars 2018;

Considérant que l'article 3.2 du Cahier des charges spéciales du devis, stipule le renouvellement, soit :

« 3.2 Le contrat de chaque Ville participante sera renouvelé automatiquement d'année en année, soit à compter du 1er avril 2017 jusqu'au 31 mars 2018 et, soit du 1er avril 2018 jusqu'au 31 mars 2019, selon les mêmes termes et conditions, à moins qu'une des Villes participantes ait fait parvenir à l'Entrepreneur un avis à l'effet qu'elle ne désire pas renouveler le contrat; ledit avis devant être préalablement approuvé par résolution au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours avant l'échéance de la durée initiale ou, le cas échéant, d'une prorogation. »

Considérant qu'il serait avantageux pour la Ville de Montréal-Est de prolonger pour une dernière année le contrat actuel et de réévaluer la situation selon la stratégie ciblée au Plan de Gestion des Matières Résiduelles (PGMR).

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'approuver le renouvellement du contrat de service pour la collecte et le transport des matières secondaires récupérables – regroupement des villes liées avec l'entreprise Environnement Routier NRJ inc. (résolution CM-201311276) pour un montant de 71 399,48\$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RATIFICATIONS ET AUTORISATIONS D'ENTENTES DANS LE CADRE DES DIFFÉRENTES DEMANDES DES TRAVAUX DANS L'EMPRISE PUBLIQUE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE MONTRÉALESTOIS.

201712-291 6.4

Considérant que plusieurs demandes pour des travaux dans l'emprise publique ont la nécessité d'obtenir différentes autorisations de la Ville de Montréal-Est pour ces travaux;

Considérant que les demandeurs, par leurs projets, nécessitent des travaux dans l'emprise publique et qu'il est dans l'intérêt de la municipalité d'établir des ententes avec les entreprises ciblées pour des modalités d'intervention et en garantir la qualité;

Considérant que les travaux sur l'emprise publique sont, par exemple :

- Les travaux de bordures et de pavage pour la roulotte des ventes (temporaire et final après débranchement) ;
- Les travaux d'excavation et de fondation de rue pour la roulotte des ventes (temporaire et final après débranchement) ;
- Le raccordement temporaire aux services municipaux pour la roulotte de ventes (égout et aqueduc) ;
- Les travaux d'aménagement d'entrée charretière;
- Les travaux de bordures et de pavage;
- Les travaux d'excavation et de fondation de rue;
- Le raccordement permanent aux services municipaux (égout et aqueduc) ;

Considérant que les demandeurs devront s'engager à respecter nos spécifications lors des travaux, tel que définis dans les différentes ententes;

Considérant que les ententes suivantes nécessitent l'approbation ou la ratification de l'administration, soit :

Demandeur	Autorisation	Ratification
Englobe Corporation		X
Groupe Collette inc. (S.Patenaude)		X
Gestion Marc-André Haman		X
Condominium le M – Montréal-Est	X	
Centre de la Petite Enfance Tante Michèle	X	
Affinerie CCR		X

Considérant que pour ce faire, la signature des ententes doit être autorisée par la municipalité.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'autoriser la Direction des travaux publics et des services techniques à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, lesdites ententes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT POUR L'ACHAT DE BACS ROULANTS 45 LITRES ET MINI-BACS DE CUISINE POUR LES MATIÈRES ORGANIQUES

201712-292 6.5

Considérant que, lors de la séance du 16 août 2017, la Ville de Montréal-Est a autorisé l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) à procéder à un appel d'offres regroupé pour l'achat de bacs roulants pour la collecte des matières organiques (résolution 201708-187);

Considérant qu'à la suite de cet appel d'offres, un seul soumissionnaire a déposé une soumission jugée conforme, soit :

- Orbis Canada pour un montant de 35 232,36\$ taxes incluses;

Considérant que cette dépense est prévue au budget 2017.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer le contrat pour l'achat de bacs roulants 45 litres et mini-bacs de cuisine pour les matières organiques à l'entreprise Orbis Canada pour un montant de 35 232,36 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 201711-252 POUR LE PROJET TPST 2017-13 – LOCATION DE CAMIONS POUR LE TRANSPORT DE NEIGE – SAISON 2017-2018

201712-293

6.6

Considérant que, lors de la séance du 22 novembre dernier, le conseil a résolu d'octroyer le contrat pour le projet TPST 2017-13M – Location de camions pour le transport de neige saison 2017-2018 (résolution 201711-252);

Considérant qu'une erreur du dénombrement des camions inscrits par l'entreprise Excavation Anjou dans la résolution 201711-252 a été constatée;

Considérant que selon les documents d'appel d'offres, il était possible pour le soumissionnaire d'inscrire deux (2) camions lors du dépôt des documents de soumission;

Considérant que la Ville conserve son obligation lors des opérations de chargement de neige, de déterminer le nombre de camions requis pour effectuer les opérations,

Considérant qu'il n'est pas nuisible pour la Ville d'avoir treize (13) camions inscrits au processus de chargement de la neige;

Considérant que le dénombrement des camions pour Excavation Anjou aurait dû être deux (2) 12 roues au lieu d'un (1) 12 roues (résolution 201711-252);

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

De modifier la résolution 201711-252 en changeant la ligne :

- Excavation Anjou (1) 12 roues

Pour le texte suivant :

- Excavation Anjou (2) 12 roues

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

7

NOMINATION DE MONSIEUR MATHIEU MARTINET À TITRE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR D'APPAREILS MOTORISÉS « B », GROUPE 10, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES, ET CE, À COMPTER DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2017

201712-294

7.1

Considérant la création d'un poste additionnel de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « B » ;

Considérant que nous avons procédé à un affichage interne d'un poste de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « B » du 14 novembre au 28 novembre 2017 ;

Considérant qu'à la suite de cet affichage, six employés permanents et deux employés auxiliaires ont posé leur candidature ;

Considérant qu'en vertu de l'article 17.10 de la convention collective des employés cols bleus, le poste revient à monsieur Mathieu Martinet puisqu'il est l'employé possédant le plus d'ancienneté parmi ceux ayant soumis leur candidature;

Considérant que monsieur Martinet a droit à une période de familiarisation d'une durée de 16 jours travaillés qui débutera le 1^{er} décembre 2017 afin de répondre aux exigences normales de la fonction.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De nommer monsieur Mathieu Martinet à titre de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « B », groupe 10, à la Direction des travaux publics et des services techniques, aux conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols bleus, et ce, à compter du 1^{er} décembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION DE MADAME NANCY LAFRAMBOISE À TITRE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR D'APPAREILS MOTORISÉS « B », GROUPE 10, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES, ET CE, À COMPTER DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2017

201712-295

7.2

Considérant la promotion de monsieur Serge Bordeleau le 11 septembre 2017 ;

Considérant que nous avons procédé à un affichage interne d'un poste de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « B » du 14 novembre au 28 novembre 2017 ;

Considérant qu'à la suite de cet affichage, six employés permanents et deux employés auxiliaires ont posé leur candidature ;

Considérant qu'en vertu de l'article 17.10 de la convention collective des employés cols bleus, le poste revient à madame Nancy Laframboise puisqu'elle est l'employée possédant le plus d'ancienneté parmi ceux ayant soumis leur candidature;

Considérant que madame Laframboise a droit à une période de familiarisation d'une durée de 16 jours travaillés qui débutera le 1^{er} décembre 2017 afin de répondre aux exigences normales de la fonction.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De nommer madame Nancy Laframboise à titre de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « B », groupe 10, à la Direction des travaux publics et des services techniques, aux conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols bleus, et ce, à compter du 1^{er} décembre 2017

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

EMBAUCHE DE MONSIEUR JEAN LONGPRÉ À TITRE DE CONTREMAÎTRE ADJOINT À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES, ET CE, À COMPTER DU 4 DÉCEMBRE 2017

201712-296

7.3

Considérant le départ à la retraite de monsieur Martin Gravel le 1^{er} mai 2017 ;

Considérant que nous avons procédé à l'affichage d'un poste de contremaître adjoint du 15 septembre au 6 octobre 2017 ;

Considérant qu'à la suite de cet affichage, nous avons reçu 54 candidatures, dont aucune de l'interne ;

Considérant que trois candidats ont été retenus et rencontrés en entrevue ;

Considérant que la candidature de monsieur Jean Longpré a été retenue puisqu'il a réussi l'ensemble du processus de sélection et qu'il répond aux attentes de la Ville pour ce poste.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'entériner l'embauche de monsieur Jean Longpré à titre de contremaître adjoint à la Direction des travaux publics et des services techniques, et ce, à compter du 4 décembre 2017. Le salaire de monsieur Longpré est fixé à 66 658 \$ annuellement. Monsieur Longpré sera assujéti à la Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres actuellement en vigueur, y compris les assurances collectives et le régime complémentaire de retraite. Toutefois, cette embauche est sujette à une période probatoire de six mois travaillés. De plus, elle est conditionnelle à une analyse de crédit et un certificat de bonne conduite et monsieur Longpré devra également subir un examen médical jugé satisfaisant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RATIFICATION DE LA LETTRE D'ENTENTE ME 2017-001 INTERVENUE AVEC LE SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTRÉAL (SCFP) RELATIVE À LA NOMINATION DE MADAME MADELEINE GAUMOND À TITRE D'AGENTE ADJOINTE DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DES LOISIRS À COMPTER DU 29 NOVEMBRE 2017

201712-297

7.4

Considérant qu'une entente est intervenue le 29 novembre 2017 entre la Ville de Montréal-Est et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) afin de nommer madame Madeleine Gaumond à titre d'agente adjointe des services communautaires et des loisirs, groupe F ;

Considérant qu'il y a lieu de ratifier ladite lettre d'entente.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De ratifier la lettre d'entente ME 2017-001 intervenue le 29 novembre 2017 entre la Ville de Montréal-Est et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) à l'effet de confirmer la nomination de madame Madeleine Gaumond à titre d'agente adjointe des services communautaires et des loisirs, groupe F, à la Direction des communications, culture et communauté, et ce, à compter du 29 novembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RATIFICATION DE LA LETTRE D'ENTENTE ME 2017-002 INTERVENUE AVEC LE SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTRÉAL (SCFP) RELATIVE À L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MADAME NATHALIE JOLY À TITRE D'AGENTE DE BUREAU À LA DIRECTION GÉNÉRALE À COMPTER DU 27 NOVEMBRE 2017

201712-298

7.5

Considérant qu'une entente est intervenue le 29 novembre 2017 entre la Ville de Montréal-Est et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) afin d'affecter temporairement madame Nathalie Joly à titre d'agente de bureau, groupe F, à la Direction générale ;

Considérant qu'il y a lieu de ratifier ladite lettre d'entente.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

De ratifier la lettre d'entente ME 2017-002 intervenue le 29 novembre 2017 entre la Ville de Montréal-Est et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) à l'effet de procéder à l'affectation temporaire de madame Nathalie Joly à titre d'agente de bureau, groupe F, à la Direction générale, et ce, à compter du 27 novembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DONS

8

DON DE DOCUMENTS ANCIENS À LA SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES INC. DANS LE CADRE DU PROJET D'IMPACT COLLECTIF (PIC)

201712-299

8.1

Considérant que le Projet d'impact collectif mis en place pour l'aménagement d'un local communautaire et la réalisation d'interventions sociales aux coopératives d'habitation Fleuve de l'Espoir et Rives du St-Laurent est maintenant en marche;

Considérant que de nombreux jeunes fréquenteront ce local, et bénéficieront de cet environnement;

Considérant que la bibliothèque Micheline-Gagnon possède, parmi ses documents élagués, de nombreux livres, DVD, B.D., etc., susceptibles de plaire à la jeune clientèle de ce projet;

Considérant que tous ces documents sont sans valeur.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

Donner douze boîtes de documents anciens (livres, B.D., revues, DVD et CD) à la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. aux fins du Projet d'impact collectif (PIC).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 5 000 \$ POUR LA MISE SUR PIED D'UN PROGRAMME D'ENCADREMENT PARENTAL

201712-300

8.2

Considérant que Prévention Montréal-Est a pour mandat de prévenir la criminalité et la violence à Montréal-Est;

Considérant qu'une problématique de violence a été constatée et dénoncée par de nombreux intervenants (SPVM, école Saint-Octave) dans le secteur du parc Philiat-Desrochers;

Considérant que le projet de Prévention Montréal-Est cible cette problématique.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

De donner 5 000 \$ à SRLPAT aux fins du programme d'encadrement parental de Prévention Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PARTICIPATION À LA TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

201712-301

8.3

Considérant que la Table de développement social (TDS) de la Corporation de développement communautaire (CDC) de la Pointe a pour mandat de coordonner la concertation et le développement social avec les acteurs des milieux sociaux, municipaux, politiques, économiques, de l'éducation, du loisir et de la culture;

Considérant que de nombreuses actions de la Table de développement social touchent les enjeux et besoins sociaux de Montréal-Est;

Considérant que la Table de développement est à l'origine entre autres du Projet d'impact collectif (PIC) des deux coopératives d'habitations, qu'elle veille au développement social et à la concertation des forces vives du milieu, et qu'elle sensibilise les ressources disponibles;

Considérant qu'en fonction de ses actions qui ciblent la ville de Montréal-Est, la Table de développement social souhaite que la ville adhère officiellement à la Table, qu'elle y délègue un représentant, et qu'elle y contribue par souci d'équité et marque d'engagement financièrement.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adhérer à la Table de développement social de la CDC de la Pointe, et de contribuer au soutien des activités de la Table par le don d'une somme de 5000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS	9
---------------	---

AFFAIRES NOUVELLES	10
---------------------------	----

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

Début : 19 H 43 Fin : 20 H 19

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

201712-302

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De lever la séance à 20 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Robert Coutu (S)
ROBERT COUTU
Maire

Roch Sergerie (S)
ROCH SERGERIE, avocat
Greffier